

SEANCE DU 23 JUIN 2011, 20h30

Étaient présents : MM. GRANIER, JULIEN, RAULHAC, LAMESLE, LAURENS, BIBAL, CABROL, LAFON, ALRAN-REY, BANDET, CAYRAC, DELPECH, ALBERICI, ALBERT, BIZOUARD, BONTON, MOUYSSSET, MOUSSA,

Excusés : TERRAL

Franck BONTON a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : une remarque a été portée sur une délibération. Le reste des délibérations composant le procès verbal de la séance du 23 mai 2011 a été adopté à l'unanimité des membres présents au conseil municipal.

DECISION DU MAIRE

DEVIS S2TP

Décision en date du 15 juin 2011 acceptant le devis la SOCIETE TARNAISE DE TRAVAUX PUBLICS (S2TP), Les Cabannes 81120 LABOUTARIE, concernant la pose d'un poteau incendie route de mouzieys pour un montant de 4 859,35€ TTC.

DECISION DU MAIRE

DEVIS VEOLIA

Décision en date du 03 juin 2011 acceptant deux devis la SOCIETE VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, 40 rue François Thermes 81990 PUYGOUZON, concernant le branchement d'eau potable au bassin de MAILLOL pour un montant de 932,10 € TTC, et un deuxième branchement d'eau potable au bassin de la rue Pablo PICASSO un montant de 1.139,01€ TTC.

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame Martine ALRAN/REY et Monsieur René BANDET présentent au Conseil Municipal un nouveau contrat de location de salle polyvalente.

Pour garantir un bon fonctionnement des services de la mairie et la pérennité du système, un contrat devra être signé pour toute location de la salle.

Ce contrat précise les obligations du contractant quant aux conditions de location et de restitution des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'adoption du contrat de location de la salle polyvalente selon le modèle approuvé.

Toute demande d'utilisation de la salle devra être signée, y compris à titre gracieux et par tous les demandeurs.

A l'unanimité (pour : 18 / contre : 0 / abstention : 0).

1/3

REFECTION DU SOL DU COURT DE TERRAIN DE TENNIS EXTERIEUR ET DES CLOTURES : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal a le projet de rénover le sol du court de terrain de tennis extérieur ainsi que les clôtures qui ne respectent plus les normes en vigueur. Après avoir analysé la documentation demandée sur les différents types de revêtements existants, Monsieur LAMESLE propose de choisir le revêtement le mieux adapté à la fréquentation quotidienne. Le revêtement choisi est l'enrobé résine.

L'estimation des travaux est de 49 873 € TTC (41 693 € pour la rénovation du court, 8 180 € pour les clôtures).

Un dossier de demande de subvention à hauteur de 50%, auprès du Conseil Général sera déposé dans le cadre du **FDT : AXE 1, MESURE 1 : participation au financement des équipements immobiliers concourant au développement local.**

Un dossier d'aide fédérale à la Fédération Française de Tennis sera également déposé pour la rénovation du sol du court de tennis.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de constituer le dossier de demande de subvention.

Plan de financement

Conseil Général	20 849.92 €
Fédération Française de Tennis	3 000.00 €
Fonds propres de la commune	17 849.91 €

Total opération HT	41 699.83 €
Total opération TTC	49 872.60 €

Cette délibération annule et remplace celle du 25/05/2011

ENQUETE PARCELLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil que le 24 février 2011, le conseil a pris une délibération pour demander à Mme la Préfète une ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, pour l'agrandissement du cimetière.

A ce jour, les négociations amiables sont en cours avec les propriétaires concernés.

Aussi, il est proposé de demander à Madame la Préfète du Tarn le lancement d'une enquête parcellaire en vue d'identifier les parcelles de terrains à acquérir pour permettre la réalisation du projet de l'agrandissement du cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

2/3

A l'unanimité,

- SOLLICITE de Madame la Préfète du Tarn l'ouverture de l'enquête parcellaire relative à l'acquisition des propriétés privées situées dans le périmètre du cimetière.

OPERATIONS BUDGETAIRES : ALIMENTATION D'ARTICLES

Monsieur GRANIER informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires et procéder à l'alimentation des articles suivants :

Article 2128 :	- 7 158.52€
Article 2183 :	- 860.00€
Article 261 :	+ 100.00€
Article 1641 :	+ 100.00€
Article 2158 :	+2 958.52€
Article 21568 :	+4 860.00€

Ces alimentations budgétaires correspondent :

- Pour l'article 261 : au versement d'une action à la Société Publique Locale Pompes Funèbres du Pôle Albigeois.

- Pour l'article 21568 : pose d'un poteau incendie route de Mouzieys.

Après discussion, le conseil accepte ces modifications budgétaires à l'unanimité des présents.

Annule et remplace la précédente